



INFOLETTRE

Édition du 6 octobre 2011

Actualités municipales

Programme d'accès à l'égalité en emploi

Comme nous l'évoquions à l'occasion de la campagne électorale de 2009, le développement de Sherbrooke est lié à toute une série de facteurs, notamment de notre capacité collective à intégrer les personnes issues de l'immigration dans toutes les sphères de la vie sherbrookoise, ce qui inclut bien évidemment l'appareil municipal. Le Renouveau Sherbrookois a envoyé un message clair à l'égard de la place que nous voulons faire aux personnes issues de l'immigration dans la nouvelle Ville de Sherbrooke. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'un engagement formel de la part de notre chef, Bernard Sévigny.

Nous sommes donc très heureux de constater que les efforts consentis dans le cadre de notre politique de la gestion de la diversité commencent à porter fruit. En effet, les chiffres dévoilés cette semaine démontrent qu'un nombre croissant d'employés de la Ville de Sherbrooke sont issus de l'immigration. Par exemple, la représentation des minorités visibles est passée de 3 employés en 2004 à 50 en 2011. Au total, le taux de représentation des groupes visés par la politique de gestion de la diversité est passé de 0,6% en 2004 à 3,86% en 2011.

Changements dans le dossier de réfections des rues (voir [INFOLETTRE DU 26 SEPTEMBRE](#))

Lors du processus de validation des clauses de l'appel d'offres dans le dossier de l'ajout de 2 millions \$ en travaux de réfection des rues, les services municipaux ont constaté qu'une erreur administrative avait été commise et qu'il serait impossible de procéder à des projets de réfections de cette envergure sans procéder à un nouvel appel d'offres. Le conseil municipal s'est donc retrouvé dans l'obligation de revenir sur la décision d'affecter 2 millions \$ supplémentaires à la réfection des rues en 2011. Il était tout de même possible de réaliser dès cette année certains des travaux déjà ciblés pour une somme de 585 000 \$, soit le Chemin du Fer-Droit et les rues gravelées. Le reste du budget, soit 1,415 millions \$ sera maintenu dans une enveloppe budgétaire, mais les travaux qui y étaient associés seront réalisés en 2012.

Nouveau directeur des ressources humaines

Le conseil municipal a approuvé, lors de la séance publique du 3 octobre, l'embauche d'un nouveau directeur du service des ressources humaines. M. Alain Duval qui était à l'emploi de la Ville de Granby depuis 1982.

Il entrera en fonction le 4 janvier 2012. Une période de transfert des connaissances est prévue avec le directeur actuel du service des ressources humaines, M. Jacques Leduc, qui quittera pour la retraite en mars 2012.

Nous joindre:

info@renouveausherbrookois.org

renouveausherbrookois.org

(819) 340-1999

1862, Denault, Sherbrooke, J1K 1G4

Mots du chef

Invitation au souper de financement annuel du Renouveau Sherbrookois



Chers membres, il me fait plaisir de vous inviter à notre grande activité annuelle : Le 1^{er} novembre prochain à 18h, à l'Hôtel Delta.

Comme vous le savez, le 1^{er} novembre 2009, j'étais élu maire de Sherbrooke et cette date demeurera inscrite dans ma mémoire comme étant un des jours les plus importants de ma carrière politique. C'est pour cette raison que nous avons choisi cette date symbolique pour dresser un bilan de deux exaltantes années, mais également et surtout pour vous parler des importants défis qui attendent la ville de Sherbrooke au cours des deux prochaines années.

Cette soirée se veut aussi l'occasion d'échanger avec nos trois conseillers municipaux membres du Renouveau Sherbrookois, Mme Diane Délisle, M. Robert Pouliot et M.

Bruno Vachon.

Communiquez avec M. Vincent Boutin au 819-345-1029 ou par courriel au info@renouveausherbrookois.org pour vous procurer votre billet au coût de 200 \$. Votre participation vous donnera droit à un crédit d'impôt de 155 \$, pour contribution à un parti politique autorisé du Québec.

**Une occasion unique de
rencontrer nos élus**

Merci!



Le financement politique en bref

Depuis le 1^{er} mai 2011, les partis politiques municipaux sont soumis à de nouvelles règles encadrant leur financement.

Les représentants officiels des partis sont dorénavant dans l'obligation de faire des comptes-rendus trimestriels des contributions reçues auprès du Directeur général des élections.

Tout d'abord, il est maintenant interdit de faire des dons anonymes, chaque donateur doit s'identifier. De plus, les contributions de plus de 100 \$ doivent être faites sous forme de chèque et leurs donateurs figurent maintenant dans le rapport financier annuel du parti politique municipal.

Finalement, le reçu officiel émis par le parti et signé par le solliciteur du parti et le contributeur comporte maintenant une section où le contributeur déclare solennellement que sa contribution est faite à même ses propres biens, faite volontairement, sans compensation, et qu'elle ne fait pas l'objet d'un remboursement d'une tierce personne ou autre. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du [Directeur général des élections](#).